

Garantie Responsabilité Civile Décennale



BUILDING



POUR QUI ?

- Entreprise de 500 000 € à 5 000 000 € de CA
- Jusqu'à 49 salariés

LIMITES DE GARANTIE

- Chantier jusqu'à 500 000 €
- RC jusqu'à 5 000 000 €
- Franchises 3 500, 5 500 €

LES +

- Nomenclature FFA
- Constructions à ossature bois
- Fondations spéciales
- Reprise du passé 24 mois

EXCLUSIONS

- 3 sinistres maximum au cours des 24 derniers mois pour un maximum de 25 000 €
- Sociétés non assurées depuis plus de 7 ans
- Résiliation compagnie pour sinistre
- Résiliation compagnie pour fausse déclaration